

GUIDE

"UTILISATION DU GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME (GNAU)"









Ce guide a été conçu par le service instructeur mutualisé de l'Agglomération montargoise et Rives du Loing, pour accompagner à distance les particuliers dans la constitution de leur dossier qu'ils peuvent désormais déposer en ligne sur le

> Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) https://gnau25.operis.fr/montargoise/gnau/#/

> > Ce guide s'adresse à un public non professionnel.



Se créer un compte

Vous devez vous rendre sur le site : <u>https://gnau25.operis.fr/montargoise/gnau/#/</u> Vous arriverez sur la page suivante :

gglomération Montargoise	GUICHET NUMERIQUE DES AUTORISATIONS D'URBANISME	Inexion
S'INFORMER	SUR LE RÈGLEMENT	
	RÈGLEMENT ZONAGE	
FORMULER	UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE	
Aide à la définition du dossier Informations sur la salsie de dossier	CUB CUB DIA DP DPLT DPM PA PC PCM PD	
SUIVRE	MES DEMANDES D'URBANISME	
	Conditions Générales d'Utilisation Contact	

Cette page internet contient un certain nombre d'informations que nous allons détailler ultérieurement.



Vous trouverez tout d'abord, tout en haut à droite de votre écran l'onglet connexion. Il faudra cliquer sur connexion pour pouvoir créer un compte, puis vous connecter.



Lorsque vous cliquez sur créer un compte une nouvelle fenêtre va s'ouvrir.

Créer mon compte avec FranceConnect	Créer mon compte personnel
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier votre connexion aux services en ligne. S'identifier avec FranceConnect? Ou'est-ce que FranceConnect ?	Les champs marqués d'un * sont obligatoires Vos identifiants * Votre adresse électronique nom@exemple.fr * Confirmez votre adresse électronique nom@exemple.fr * Choisissez un mot de passe
	Pour être conforme à nos règles de sécurité, votre mot de passe doit contenir : • Au moins 8 caractère(s) • Au moins 2 des catégories suivantes : minuscules, majuscules, chiffres étou caractères spécieux (sauf / et ?). • Confirmez votre mot de passe Êtes-vous un robot ?
	CREER MON COMPTE PERSONNEL

Vous avez la possibilité soit de créer un compte via FranceConnect, soit de créer un compte via une adresse mail.



Si vous créez un compte FranceConnect, celui-ci sera totalement indépendant d'un compte que vous pourriez créer avec votre adresse mail.

Il faudra donc veiller à toujours utiliser le même mode de connexion.

Pour utiliser FranceConnect, il suffira de suivre les étapes de cet outil de l'Etat. En ce qui concerne la création d'un compte via une adresse mail. Vous allez devoir compléter les différentes informations nécessaires qui s'affichent sur la droite de l'écran.

Une fois que vous les aurez complétées, il suffit d'accepter les conditions générales d'utilisation et de cliquer sur « créer mon compte personnel ».

Vous recevrez alors sur votre boite mail un mail demandant de valider la création du compte. Il sera nécessaire de cliquer sur le lien pour activer votre compte.

Me connecter à l	mon com	pte	×
FranceConnect est la solution proposée par l'État pour		gnautest45200@g	
sécuriser et simplifier votre		•••••	
ligne.	OU	≻ Mot de passe oublié ?	
S'identifier avec	T	Connexion	
FranceConnect		Pas encore de compte ?	
Qu'est-ce que FranceConnect ?			

Lorsque vous retournerez dans l'onglet de connexion, vous pourrez utiliser le mode de connexion lié au compte que vous venez de vous créer. (à gauche pour FranceConnect et à droite pour l'adresse mail).



Une fois connecté, le petit bonhomme de connexion passera au vert et indiquera l'adresse mail avec laquelle vous avez créé votre compte.

Utilisateur				
Informations personnelles				
Merci de renseigner vos informations personnelles avant d'utiliser le GNAU				
Les champs marqués d'un astérisque (*)	sont obligatoires.			
Civilité *	*			
Nom *				
Prénom *				
Type de compte	Particulier		Personne morale	
Date de naissance *	jj/mm/aaaa	•••		
Lieu de naissance *				

En vous connectant la première fois, vous aurez un certain nombre d'informations qui vous sont propres à compléter. Vous devrez les compléter pour avoir accès aux fonctionnalités du GNAU.

5

Déposer un dossier

Pour déposer un dossier, vous pourrez utiliser le cadre « Formuler ».



Vous devrez sélectionner le type de dossier suivant votre projet. Pour choisir le bon type de dossier, vous pourrez vous référer à notre guide « je constitue mon dossier d'urbanisme ».

Lorsque vous aurez sélectionner le bon type de dossier, il faudra cliquer sur le rond bleu.

SY	NTHÈSE	DU DOSSIER Å OPERISVILLE	STATUT : Votre demande est en cours de saisie.
		Votre dossier n'a pas encore été ouvert par le ce	shte instructeur
FOI	RMULER	DPWI - DÉCLARATION PRÉALABLE WAISON INDIVIDUELLE Á OPERISVILLE	IMPORTER LE DOSSER
3 sur 15 Récépissé de dépôt Declaration préalable Declaration préalable Références cadastrales Bordereau de dépôt des pièces jointes Notices d'information	→	Déclaration préalable à la ré et travaux non soumis à per sur une maison individuelle	Éalisation de constructions mis de construire portant et/ou ses annexes
		Ce document est émis par le ministère en charge de l'i Pour les déclarations portant sur un lotissement ou u veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13702. Pour les déclarations portant sur d'autres construc veuillez utiliser le formulaire cerfa n° 13404. ① Depuis le 1* janvier 2022, vous pouvez déposer votre o selon les modalités définies par la commune comptém Denuis la 1* sentembre 2022 de nouvelles modalités of	urbanisme. une division foncière non soumis à permis d'aménager, ctions et travaux non soumis à permis de construire, demande par voie dématérialisée te pour la recevoir te destion des taxes d'urbanisme sont anolicables. Sauf cas

Vous arriverez alors sur une nouvelle page qui vous permettra de compléter et déposer votre dossier.

Présentation des différents onglets

SYNTHÈSE	DU DOSSIER À OPERISVILLE		
		FORMULER	DPMI - DÉCLARATION PRÉALABL
		1	

L'onglet synthèse vous fournira un récapitulatif de certaines informations relatives au dossier. Tandis que l'onglet formuler vous permettra de compléter le cerfa de votre demande.



L'onglet joindre vous permettra d'ajouter les pièces de votre dossier.



L'onglet saisir vous permettra d'ajouter d'autres demandeurs.

Comment compléter mon dossier



Il faudra vous rendre en premier dans l'onglet formuler afin de compléter le cerfa relatif à votre demande. Une partie des informations sera déjà saisie avec les informations que vous aurez indiqué en créant votre compte.

FOF	RMULER	DPMI
← 3 sur 15	→	
Récépissé de dépôt	> *	
Déclaration préalable maison individuelle	>	
Références cadastrales	>	
Bordereau de dépôt des pièces jointes	>	
Notices d'information	>	

Sur la gauche de l'onglet formuler vous trouverez les différentes icones vous permettant de vous déplacer dans le cerfa.

JOINDRE	LES PIÈCES JUSTIFICATIVES : AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS	
AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE	▲ Formats de fichier acceptés : JPG, JPEG, PDF Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" : Taille maximale : 10000 Ko. Au delà, le fichier ajouté fera l'objet d'une compression automatique	a,
	DP1. Un plan de situation du terrain	
		Ajouter Ø

Une fois le cerfa saisi, il faudra descendre plus bas afin de compléter la partie joindre. C'est à cet endroit que vous pourrez ajouter des pièces à votre dossier.



Vous devez cliquer sur « ajouter » pour ajouter les pièces nécessaires sur votre dossier.





Une fois qu'un fichier est ajouté, vous pouvez l'enlever en cliquant sur « détacher le fichier » ou en ajouter un autre en cliquant sur « ajouter ».



Si les pièces que vous devez joindre à votre demande ne sont pas visibles, vous devrez cliquer sur le rond « ajouter une autre pièce ».

Sélectionner les pièces complémentaires à ajouter

F	techerche
	Pièces complémentaires (selon les caractéristiques du projet)
V	DP1. Un plan de situation du terrain (1 doc. attaché(s))
v	DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin)
v	DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)
•	DP4. Un plan des façades et des toitures. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte). Inutile pour un simple ravalement de façade
	DP5. Une représentation de l'aspect extérieur de la construction faisant apparaître les modifications projetées. À fournir uniquement si la pièce DP4 est insuffisante pour montrer la modification envisagée
	DP6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement
	DP7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche
Pu do:	is il faudra lister les différentes pièces réglementaires que vous devez joindre à votre ssier.



Si vous ne savez pas quelles sont les pièces réglementaires à joindre à votre dossier, rapprochezvous de votre mairie.



Vous pouvez aussi librement joindre les documents de votre choix grâce à l'onglet « ajouter des pièces libres – autres documents ».

Une fois que vous êtes satisfait il faudra cliquer sur valider.

DP1. Un plan de situation du terrain	
Echec teletransmission.pdf Déta	icher le fichier 💥 arger le fichier 🌀
	Ajouter 🖉
DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin)	
	Ajouter 🖉
DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	
	Ajouter 🖉
DP4. Un plan des façades et des toitures. À fournir si votre projet les modifie (exemple : pose d'une fenêtre de toit, création d'une porte). Inutile pour un simple ravalement de façade	
	Ajouter 🖉

Il faudra ensuite ajouter chaque pièce au bon endroit avec l'onglet « ajouter ».



Vous pouvez ajouter un ou plusieurs autre(s) demandeur(s) en vous rendant ensuite dans l'onglet Saisir et en cliquant sur la bulle « ajouter un autre demandeur ».



- Identité demandeur	
Particulier	Personne morale
Civilité 🔿 Madame 🔿 Monsieur Nom	Prénom
Date de naissance	Ville de naissance
Département de naissance	Pays de naissance
O and any fact design data	
Numéro Nom de voie	
Coordonnees demandeur Numéro Complément d'adresse	Localité
Coordonnees demandeur Numéro Nom de voie Complément d'adresse Code postal Boîte p	Localité
Coordonnees demandeur Numéro Nom de voie Complément d'adresse Code postal Boîte p Téléphone fixe	Localité Localité Cedex Indicatif du pays

Il faudra compléter à chaque fois la fenêtre demandant les informations relatives à l'identité du ou des co-demandeur(s).





Différentes icônes sont visibles en bas à droite de votre écran :

Permet d'intégrer un cerfa déjà saisi. Le numéro de version doit correspondre. Il est plutôt conseillé de saisir directement le cerfa sur le GNAU.

Permet d'exporter une version numérique des pièces du dossier.

Permet de vérifier si toutes les informations nécessaires pour la transmission du dossier ont été complétées (il n'y a pas de vérification de l'information à ce stade).

Permet de sauvegarder le dossier pour y revenir plus tard.

Permet d'effectuer une vérification de saisie, puis une transmission du dossier si toutes les informations nécessaires sont complétées.

Permet de revenir sur la première page du site.

Les deux onglets très importants sont donc « vérifier ma saisie » et « transmettre ma demande ». S'il y a un problème, la fenêtre suivante va s'ouvrir. Il existe trois niveaux d'erreur :

- Rouge : l'erreur est bloquante. Il manque une information ou une pièce pour permettre la transmission du dossier.
- Jaune : il s'agit d'une alerte sur le fait que cette information peut être importante pour votre dossier.
- Gris : pas d'élément supplémentaire à fournir pour permettre la transmission du dossier.



En cliquant sur la flèche bleue, le logiciel vous emmène à l'emplacement de l'information/document manquant. Il sera nécessaire de compléter cette ou ces informations sinon le dossier ne sera pas transmissible.

Vous pouvez actualiser les erreurs au fur et à mesure.



S'il n'y a plus d'erreur bloquante il est possible de transmettre le dossier. Il suffit de cliquer sur « transmettre mon dossier ».

Finalisation de la demande
Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à l'attention de l'instructeur en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.
J'ai bien lu les conditions générales d'utilisation.(obligatoire)
Valider Annuler

Il faut ensuite cocher « j'ai bien lu » et valider pour transmettre votre dossier.

Procisez laguelle :
Demande finalisée
Votre demande est finalisée, vous recevrez bientôt un accusé d'enregistrement électronique (AEE). Pensez à surveiller les messages dans le dossier SPAM de votre boîte mail.
ок

Cliquez une dernière fois sur ok pour transmettre votre demande.



Vous recevrez un mail dit d'accusé de d'enregistrement électronique (AEE). Il s'agit de la date de dépôt de votre demande. Puis vous recevrez un mail dit d'accusé de réception électronique (ARE), il s'agit de la prise en compte par l'administration de votre demande et de l'attribution d'un numéro de suivi.

Suivre mon dossier



Vous pouvez suivre votre dossier en retournant sur la première page du GNAU. Le bandeau vous demande une information sur le statut de votre dossier. L'onglet le plus complet sur le statut de votre dossier sera celui relatif à l'historique.

HISTORIQUE DE MES ÉCHANGES AVEC L'INSTRUCTEUR EN	CHARGE DE MA DEMANDE		
Déclaration préalable Maison Individuelle DP 099999 24 00002 enr Statut actuel : Votre demande est finalisée	egistrée (déposée) le 23/04/2024		
DEMANDEUR / CODEMANDEUR M. Test Gnau	INSTRUCTION date du dépôt	23/04/2024	
TERRAIN 1 Rue du Pont 89000 OperisVille parcelle(s) :			
PROJET			
	Saisie cerfa initial Finalization Regu par le service (AEE) Prise en charge par le service (ARE)	ie 2304/2024 à 08:27 le 2304/2024 à 08:29 le 2304/2024 à 08:30	

Vous retrouverez ainsi les différents échanges qui ont eu lieu entre le service instructeur et vous. Vous aurez également accès à l'état actuel de votre dossier ainsi qu'aux dates auxquelles son statut a pu évoluer.

SYNTHÈSE	DU DOSSIER <u>DP 099999 24 00002</u> Å OPERISVILLE		STATUT : Votre demande est finalisée
Déclaration préal	able Maison Individuelle enregistrée (déposée) le 23/04/2024		
DEMANDEUR / CO M. Test Gnau TERRAIN 1 Rue du Pont 894	DEMANDEUR 100 OperisVille	INSTRUCTION Déclaration préalable Malson Individuelle dépôt le	23/04/2024
FORMULER	DPMI - DÉCLARATION PRÉALABLE MAISON INDIVIDUELLE À OPERISVILLE		
← 3] sur 15 → Récépissé de dépôt ≻ Déclaration préalable maison individuelle	RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		CERFA <i>Cerfa</i> № 13703*11

L'onglet **CONSULTER** vous permettra de prendre connaissance des pièces transmises au centre instructeur. Vous ne pouvez pas les modifier.



L'onglet **DOCUMENTS** vous permettra de consulter les documents transmis par le service instructeur (demande de pièces, arrêté, ...).



Consulter la décision

Dès lors que vous avez obtenu un mail indiquant que vous pouvez consulter la décision de votre dossier, vous pouvez vous connecter sur votre espace personnel.

La première chose que vous verrez est la ligne présente dans l'encart de votre dossier et qui vous indiquera la nature de votre décision.

Liste des documents disponibles :	>
arrete_decision_1_1.pdf	۲

Pour accéder à la décision en elle-même, il faudra cliquer sur « document », puis cliquer sur l'œil.

Compléter mon dossier

PC, de la commune attend vos pièces manquantes avant le 15/04/2025.	OPERISVILLE
PC 099999 25 00001	Modifier 🖍
4 Rue du Port 59800 OperisVille	Historique
Demande n°11112, ciece le 14/01/2025 08.40	Documents 🚈 1

Lorsque le bandeau rouge de votre dossier indique que votre dossier est incomplet, vous devez modifier votre cerfa et/ou ajouter des pièces.

Pour savoir quelles sont les pièces attendues, il faudra accéder au courrier de demande de pièce. Il y a deux manières de faire.

Pour la première, il faudra cliquer sur documents, puis sur l'œil.

Liste des documents disponibles :	>
PC2_1_1.pdf	<u>_</u>

Pour la deuxième méthode, il faudra cliquer sur historique.

PRO	JET			
	Notification d'incomplétude Reçu	le 14/01/2025 à 09:07	8	
			Saisie certa initial Finalisation Regu par le service (AEE) Prise en charge par le service (ARE)	le 14/01/2025 à 08:43 le 14/01/2025 à 08:44 le 14/01/2025 à 08:45

Puis sur la ligne notification d'incomplétude, il faudra cliquer sur l'enveloppe pour accéder au courrier.

Documents reçus le 14/01/2025

Liste des documents reçus : 🔉 🕻

PC2_1_1.pdf

sade : Mad

Objet : Incomplétude sur votre dossier PC 099999 25 00001.. Message : Madame, Monsieur, Une modification (nouveau statut, nouvelle pièce, ...) a été apportée à votre dossier déposé sur le GNAU, enregistré en mairie le 14/01/2025 sous le numéro PC 099999 25 00001. Vous pouvez dès à présent vous connecter sur votre espace personnel

Vous accéderez alors au mail qui vous a été transmis. Et il faudra de nouveau cliquer sur l'œil pour consulter votre courrier.

Le cerfa est incomplet

ANDE DE PERMIS DE CO	INSINUIRE A OPENISVILLE		
1.1	Vous ëtes un particulier		
	Nom	Prénom	
	Test	Gnau	
	Date et lieu de naissance : Date : 3 1 1 2 1 5 Commune : Montargis Montargis Département : 0 4 5 Pays : France	9 9	
1.2	Vous êtes une personne morale		
	Dénomination	Raison sociale	
	N° SIRET	Type de société (SA, SCI)	
	Représentant de la personne morale :		
	Nom	Prénom	

Tout d'abord, si votre courrier de demande de pièces indique que le cerfa présente une erreur ou est incomplet, vous pourrez le modifier.

Si jamais le service instructeur a considéré que le cerfa était complet, <u>vous ne pourrez</u> <u>pas le modifier</u>.

Une pièce est incomplète/manquante

A Un ou plusieurs documents sont à remplacer : cliquez sur le bouton info pour prendre connaissance de la demande du service instructeur	0
	Ajouter 🖉
PC11-2. PC11-2. Dossier d'évaluation des incidences	0
	Ajouter 🖉

Dans le second cas, il s'agit d'une pièce que vous n'aviez pas fourni. Il faut donc l'ajouter de manière classique.

Vous devrez compléter tous les champs en rouge pour pouvoir transmettre vos pièces complémentaires.

Annuler mon dossier

Pour Annuler un dossier il faut retourner dans le dossier en question dans l'onglet suivre de la page principale du GNAU et cliquer sur Consulter ou Modifier du dossier en question.

Dans les icônes visibles en bas à droite de l'écran il faut cliquer sur « demandes à l'instructeur ».

balat raus, non d	Demander à la Commune de mon dossier		his de dén
Ç	→ le retrait de mon dossier		SMI
02		Fermer	
(dé	posée) le 23/04/2024		

Puis cliquer sur la ligne bleue « le retrait de mon dossier ».

ale ale	Demander à la Commune de mon dossier	12 00
2	Retour à la sélection d'action Demander le retrait de mon dossier	re
d	▲ Vous allez demander le retrait de votre dossier. Cette action est irréversible.	
	Aucun fichier importé Si je le juge nécessaire, j'ajoute des précisions ou des indications complémentaires à	23
. E	l'attention de la commune en charge de ma demande d'autorisation d'urbanisme.	
-	Confirmer ma demande de retrait Fermer	
ÉP	UBLIQUE	

Validez <u>définitivement</u> votre demande de retrait en cliquant sur « confirmer ma demande de retrait ».

Si vous changez d'avis vous ne pourrez plus reprendre ce dossier, il sera obligatoire d'en déposer un nouveau.

DOC/DAACT/Modificatif/Transfert

DOC

Une fois qu'un permis vous a été accordé, vous devez déposer une déclaration d'ouverture de chantier lorsque vous commencez les travaux. Il n'est pas nécessaire de déposer de DOC pour les déclarations préalables (le logiciel ne le permet pas quoi qu'il en soit).

Cette page va ouvrir une nouvelle page de dépôt. Il faudra compléter le CERFA pour transmettre la DOC de manière classique.

DAACT

Pour déposer la déclaration d'achèvement attestant la conformité des travaux il faut cliquer sur l'onglet DAACT.

Cette page va ouvrir une nouvelle page de dépôt. Il faudra compléter le CERFA et déposer les attestations nécessaires pour transmettre la DAACT.

Modificatif

Pour déposer un permis de construire modificatif, il faut vous rendre dans l'onglet suivre de la première page du GNAU. Il faut ensuite trouver votre dossier et cliquer sur l'onglet Modificatif.

Le processus de dépôt des pièces, ainsi que la phase d'instruction est identique au permis initial.

<u>Transfert</u>

Actuellement, en raison de contraintes techniques, le dépôt de permis de construire modificatif doit se faire par papier auprès de la mairie.

Foire aux questions

- Puis-je ajouter des pièces pendant que mon dossier est en instruction ?

Ce n'est pas possible. Le dossier doit être déclaré comme étant incomplet pour vous permettre de modifier des éléments de celui-ci. De plus, l'instructeur liste dans le cadre de sa demande de pièces, celles qui lui semblent insuffisantes et manquantes. Vous ne pourrez donc pas modifier une pièce jugée recevable par l'instructeur.

En cas de besoin, contactez le centre instructeur en charge du dossier.

- Je suis une personne morale souhaitant déposer mon dossier

Depuis le 1^{er} janvier 2025, conformément à l'article R423-2-1 du code de l'urbanisme, les personnes morales doivent adresser leurs autorisations d'urbanisme par voie dématérialisée aux communes de plus de 3.500 habitants.

L'AME ayant mis en place un mode de saisine électronique spécifique à disposition de ces communes, le dépôt doit donc se faire exclusivement sur le GNAU.

ATTENTION, ce principe souffre actuellement d'une exception.

- Je dois déposer un dossier relatif à un Etablissement Recevant du Public (ERP), puis-je le faire sur le GNAU ?

Actuellement cette fonctionnalité n'est pas disponible. Les permis de construire pour des ERP ne sont pas exclusivement des demandes relatives à des autorisations d'urbanisme. Ils sont donc exclus du dispositif prévu par l'article R423-3 du code de l'urbanisme.

Vous devrez déposer votre dossier en main propre en mairie ou le transmettre par mail.

- Puis-je déposé des pièces relatives à mon dossier numérique directement en mairie en version papier ?

Le principe est que lorsque vous commencez à déposer un dossier via le guichet numérique, vous devez déposer toutes les pièces qui suivront via celui-ci.

Toutefois, la seule exception à ce jour concerne le transfert de permis de construire. Celui-ci est déposé par la personne qui va recevoir le permis de construire initial. Il est techniquement impossible à ce jour de donner à un tiers le droit d'interragir sur les dossiers de votre espace personnel. Les transferts devront donc être déposés en papier en mairie ou transmis par mail.

